



Association Modern'Jazz Danse

Présidente : Amélie VANDENDAELE | Tél : 07 89 98 58 24

Professeur : Virginie BOUHIER | Tél : 06 15 68 81 41

Siège social : Vie associative, Ferme du Vieux Pays, 30 rue Jacques Duclos
93600 Aulnay-sous-Bois.

SIRET : 339 202 129 00039 - Email : danse@amjd.fr - Web : http://amjd.fr

Bulletin d'adhésion 2021-2022 à l'AMJD

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de Naissance :

Nom du représentant légal (si l'élève est mineur) :

Adresse :

Téléphone (Fixe/Portable) :

Adresse mail :

Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- La charte de l'AMJD approuvée et signée (au verso)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse (Art. R362-2 du Code de l'éducation)
- Une photo d'identité

Cours		Horaire	Tarif annuel
<input type="checkbox"/> 4/5 ans		Mercredi 11h00 – 11h45	162€
<input type="checkbox"/> 4/5 ans *		Samedi 11h00 – 11h45	162€
<input type="checkbox"/> CP/CE1		Mercredi 14h00 – 15h00	204€
<input type="checkbox"/> CP/CE1		Samedi 13h30 – 14h30	204€
<input type="checkbox"/> CE2/CM2		Mercredi 15h10 – 16h10	204€
<input type="checkbox"/> CE2/CM2		Samedi 14h40 – 15h40	204€
<input type="checkbox"/> Collège		Vendredi 18h00 – 19h00	204€
<input type="checkbox"/> Collège		Mercredi 16h20 – 17h35	246€
<input type="checkbox"/> Collège/Lycée		Samedi 15h50 – 17h20	261€
<input type="checkbox"/> Adultes/Étudiantes		Mercredi 18h30 – 20h00	261€
<input type="checkbox"/> Adultes/Étudiantes		Samedi 17h30 – 19h00	261€
<input type="checkbox"/> Niveau avancé (sur avis du professeur, dès 15 ans)		Vendredi 19h00 – 20h30	261€
<input type="checkbox"/> Stretching *		Samedi* 9h50 – 10h50	204€
<input type="checkbox"/> Shiatsu (bien-être) **		Sur rendez-vous uniquement	50€

INFORMATION

- Premier cours d'essai gratuit
- Tarif dégressif : -10% pour 2 élèves inscrits d'une même famille (parent, enfant, frère ou sœur) et -20% pour 3
- Paiement échelonné en 3 fois sans frais possible
- Coupons Sport ANCV et formulaires CAF acceptés
- Attestation de paiement pour Comités d'Entreprise sur demande
- Tout frais bancaire dû au rejet de chèque sera à la charge de l'adhérent
- Merci de préciser le nom de l'enfant au dos de chaque chèque s'il est différent de celui du payeur

*A la ferme du Vieux Pays ** Séance individuelle

L'AMJD se réserve le droit d'adapter ou de suspendre les cours de danse en cas de nécessité opérationnelle et/ou sanitaire. Horaires sous réserve de modifications.

Montant total : Payé par : Espèces Chèque

Signature du représentant légal :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'AMJD vous informe que les données figurant sur ce formulaire sont utilisées pour la gestion administrative de votre adhésion. Elles ne sont pas cédées à des tiers. En indiquant vos adresses email et numéros de portable, vous acceptez que l'AMJD vous adresse des emails d'informations sur les activités de l'association, ou en cas de modification imprévue des cours, des SMS. Vous disposez auprès de l'AMJD d'un droit d'accès et de modification de ces données.



Charte de l'AMJD

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du représentant légal (si l'élève est mineur) :

S'engage à lire et à respecter les conditions ci-dessous :

Les cours de danse ont lieu de septembre à juin, excepté pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours sans l'accord du professeur et en dehors des journées « portes ouvertes ».

L'apprentissage de la danse nécessite la présence des élèves aux cours tout au long de l'année. L'assiduité du danseur est valorisante pour lui-même car cela lui permet de faire d'importants progrès techniques. De plus, les absences répétées du danseur pénalisent la progression du groupe. En cas d'absence, l'adhérent ou le responsable légal doit avertir le professeur par écrit (email, SMS, etc.). En cas d'absence du professeur, l'AMJD fera tout son possible pour informer les élèves et les parents dans les meilleurs délais par téléphone, par email, sur le site internet ou par affichage sur les portes de la salle de danse.

La fin de l'année scolaire peut être clôturée par un gala de danse au Théâtre Jacques Prévert. L'assiduité du danseur est primordiale pour l'avancée de la chorégraphie du groupe. A la suite de 3 absences consécutives sans justification écrite, l'AMJD se réserve le droit, conjointement avec le professeur de danse, d'exclure l'élève de la participation du gala de fin de saison.

Nous portons votre attention sur le fait qu'une Assemblée Générale sera organisée courant Novembre-Décembre. La participation de tous est importante afin que chaque adhérent puisse participer à la vie de l'association.

En cas d'urgence médicale, le professeur de danse et les responsables de l'AMJD sont habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires : appel des pompiers, transport éventuel à l'Hôpital Intercommunal d'Aulnay sous Bois. Pour les enfants mineurs, les responsables légaux en seront informés immédiatement.

Signature de l'élève ou du représentant légal :

Droit à l'image

L'AMJD peut être amenée à utiliser les photos prises lors des répétitions ou du spectacle pour faire la promotion de l'association (diffusion sur le site internet ou tous autres supports de communication)

Je, soussigné(e),
Parent de l'élève

autorise n'autorise pas l'AMJD à utiliser les photos de l'élève désigné(e) ci-dessus pour tout support publicitaire servant à faire la promotion de l'AMJD.

Fait le : A : **Signature de l'élève ou responsable légal :**